

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
CAYET Laurette	RAULT Annie	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	YVART Didier
PELHATRE Michel	GUDEMARD Bruno	PICOUAYS Jacqueline
THOMAS François	BRIAND Marie	AMBROISE Fabienne
LEMAITRE Fabrice		

Absents Excusés :

Monsieur LUCAS Dominique pouvoir à Monsieur LEMAITRE Fabrice

Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne

Madame BERNAY Marie-Hélène pouvoir à Madame RAULT Annie

Madame KERJEAN Nathalie

Madame LEMONNIER Rosanna

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11 décembre 2025.

PERSONNEL

Création d'un poste d'ingénieur, modification du tableau des effectifs et attribution du régime indemnitaire.

Le conseil municipal :

- Décide la création d'un poste au grade des ingénieurs territoriaux à temps complet et de supprimer le grade de technicien territoriaux à temps complet.
- Approuve le tableau des effectifs.
- Décide d'ajouter à la délibération 2018-53 cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel le cadre d'emploi des ingénieurs comme indiqué ci-dessus.

Participation contrat santé CDG22

Le conseil municipal confirme la participation de 25 € pour tout agent adhérent au contrat groupe du CDG22 pour la protection sociale santé.

TRAVAUX URBANISME

Validation maîtrise d'œuvre Club house.

Le conseil municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offres : Cabinet d'architecture Charlotte Martin pour un montant de 25 080 € TTC.

Pôle santé : présentation de l'étude d'Office Santé.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'étude programmatique réalisée par Office Santé et en avoir débattu décide de lancer des études de Maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour l'aménagement urbain de l'ilot du centre.

NEOTOA : demande de rétrocession de débords de murs rue de la Petite Renaudais.

Le conseil municipal :

- Approuve la cession à l'euro symbolique des débords de murs rue de la Petite Renaudais, dit que les frais d'actes et autres seront à la charge de l'acquéreur.
- Décide de Déclasser et de désaffecter du domaine public ces débords de murs qui ne portent pas atteinte à la circulation de la voie (plan ci-dessus).

TRANSITION

Bilan des actions biodiversité.

Le conseil municipal prend acte du bilan des actions de biodiversité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Suzanne Lebreton".